

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-0037	L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT REMY L'HONORE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RATEL, Maire.
Date de convocation : 17/09/2026	Étaient présents : Patrick RATEL, Corinne BOURDON, Marco GUERRA, Isabelle BRETECHER, Christian PAVESIS, Nicole VACHER, Florent BABIN, Marie-Charlotte LUTHIER, Gilles SALOMON, Anne Cogneville, Benoit MORIEN, Cédric MEHEUT.
Date d'affichage 17/09/2026	<i>Formant la majorité des membres en exercice.</i>
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 12 Pouvoir : 2 Votants : 14	Absents excusés et représentés : Dominique Charpentier, Jean François Quarck. Absents : Radia ZOUIOUECHE et 4 conseillers absents (les 21 membres de l'opposition ont démissionné) Secrétaire de séance : Marie-Charlotte LUTHIER désignée en vertu des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Délibération portant décision modificative n°2 au budget primitif 2026

Vu les restes à recouvrer des créances douteuses (43 630.54€), vu le pourcentage de 20% à provisionner pour l'année 2026 (8726.11€),

Vu les provisions de 3096.32€ déjà effectuées

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles relatifs à l'équilibre budgétaire et aux décisions modificatives ;

Vu le budget primitif 2026 adopté par délibération en date du 28 avril 2026 ;

Vu la délibération du 7 juillet 2026 portant décision modificative n°1

Considérant qu'il est nécessaire de provisionner 5629.79€ supplémentaires ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention(s)

DÉCIDE :

Article 1 – Décision modificative

De modifier comme suit les sections de fonctionnement du budget 2026 de la commune :

Décision Modificative 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6068 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	5 630.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 630.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	5 630.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	5 630.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 630.00 €	5 630.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

De dire que les écritures budgétaires seront réalisées conformément aux règles comptables applicables aux communes.

Article 2 – Exécution

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Patrick RATEL,
Le Maire

